

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

CODE : 04 15 03 S10 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 30 mai 2002
sur avis conforme de la Commission de concertation

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

- ◆ La section vise à permettre à l'étudiant :
 - ◆ *par l'exercice des compétences transversales,*
 - ◆ de s'exprimer correctement ;
 - ◆ d'accéder à l'autonomie ;
 - ◆ de réfléchir sur ses méthodes de travail pour les exprimer, pour les comparer avec celles des autres ;
 - ◆ d'acquérir des outils transférables à la vie quotidienne et à la vie professionnelle comme :
 - ◆ planifier une activité ;
 - ◆ gérer le temps de réalisation d'une activité ;
 - ◆ utiliser des documents de référence ;
 - ◆ utiliser des outils de travail informatiques, audiovisuels, etc ;
 - ◆ *tout au long de sa formation,*
 - ◆ de réfléchir sur lui-même, sur les autres, sur son environnement et faire preuve d'esprit critique ;
 - ◆ *par diverses activités de communication,*
 - ◆ de se connaître, de prendre confiance en soi :
 - ◆ se prendre en charge ;
 - ◆ prendre des responsabilités ;
 - ◆ faire preuve de curiosité intellectuelle ;
 - ◆ être sensible à la vie, à la nature, à l'art ;
 - ◆ de connaître les autres et accepter les différences :
 - ◆ écouter ;
 - ◆ dialoguer ;
 - ◆ travailler en équipe ;
 - ◆ laisser s'exprimer.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation
Certificat d'études de base – français / mathématiques	ESIT	04 15 03 U11 D1	X	320	001
Certificat d'études de base – citoyenneté	ESIT	05 02 04 U11 D1	X	200	001

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	520
B) nombre de périodes professeur	520

3. MODALITES DE CAPITALISATION

Organigramme de la section

Certificat d'études de base –
français /mathématiques

04 15 03 U11 D1

320 périodes

Certificat d'études de base –
citoyenneté

05 02 04 U11 D1

200 périodes

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat correspondant au certificat d'études de base.